

Valoriser ses déchets



jusqu'à
30%
de déchets
compostables

1 / FAIRE SON COMPOST

Utiliser un composteur permet de **préserver l'environnement** en diminuant la quantité de déchets incinérés, et ainsi **obtenir un engrais naturel** afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol.

Le **SIRTOMAD** organise des formations gratuites de perfectionnement aux bonnes pratiques du compostage. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter pour l'accompagnement et l'installation de composteurs de quartier ou individuels.

2 / JOURNÉE BROYAGE DÉCHETS VERTS

Dans le cadre du programme **Territoire Zéro Déchet**, le SIRTOMAD met en place des opérations de distribution **GRATUITE** de broyat de branches, en déchetterie. Pour connaître les dates de ces journées évènements **inscrivez-vous à la newsletter** de Sirtomad (www.sirtomad.com).



OÙ TROUVER UN COMPOSTEUR SUR LE SIRTOMAD ?

- Pour le **Grand Montauban Communauté d'Agglomération** : à la déchetterie Ecosud avenue de Grèce à Montauban **05 63 22 13 13** (du lundi au samedi entre 8h30 et 18h15)
- Pour la **Communauté de Communes Terres des Confluences** : 636 rue des Confluences 82102 CASTELSARRASIN - **05 63 95 56 00**



Un doute... une question ?

- Sur le tri et la réduction des déchets : www.sirtomad.com
- Sur la collecte et les déchetteries :

Grand Montauban Communauté d'Agglomération

05 63 22 13 13

du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45.

grandmontauban.com

Communauté de Communes Terres des Confluences

05 63 95 56 00

du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15

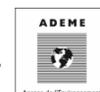
terresdesconfluences.fr

RECYCLONS

ENSEMBLE, RÉDUISONS, TRIONS ET VALORISONS NOS DÉCHETS

Directeur de la publication :
Mme Brigitte BARÈGES
Réalisation : SIRTOMAD
Mise en page : La Lune est à vous
Impression : Messages
Tirage : 60 000 ex.
Imprimé sur papier recyclé.

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS



CIITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

RECYCLONS

ENSEMBLE, RÉDUISONS, TRIONS ET VALORISONS NOS DÉCHETS

N°31
Octobre 2019



EDITO



Diminuer les déchets, valoriser plus. Telle est la volonté affichée par le Sirtomad qui n'a de cesse de se renouveler pour proposer de nouvelles actions de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Dernière en date, l'installation de bornes d'apports volontaires de petits appareils électriques dès septembre 2019 sur le territoire. Alors, poursuivons nos efforts et continuons d'agir collectivement pour devenir un territoire zéro déchet !

Brigitte Barèges,
Présidente du SIRTOMAD
Présidente du Grand Montauban

UN POINT SUR LES PAM



Mises en place fin septembre 2019, les **dix nouvelles bornes d'apport volontaire PAM** sont un véritable succès. En effet vous pouvez y déposer **gratuitement tous vos petits appareils électriques et électroniques** afin que ces derniers soient revalorisés.
www.ecologic-france.com



INITIATIVE RENTRÉE



En partenariat avec l'association, **Bouchons d'amour** ; le SIRTOMAD vous propose de déposer vos bouchons de bouteilles plastiques de boissons : eaux, sodas, lait, **dans chacune des déchetteries du territoire.**

Vous aidez ainsi cette association à acquérir du matériel pour les personnes à mobilité réduite (achat de fauteuils roulants, ...).

PLUS D'INFORMATIONS

sur www.bouchonsdamour.com

Lieux de dépôts : Les déchetteries - ZI NORD et ALBASUD à Montauban, Saint-Béart à Castelsarrasin, Saint-Pierre à Moissac et La Biarne à Saint-Nicolas de la Grave.



SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

LES ERREURS DE TRI



Les déchets issus de la **collecte sélective (poubelle jaune)** sont triés par le centre de tri, la DRIMM à Montech. **Deux fois par mois**, des échantillonnages sont effectués. Ils permettent de connaître le contenu d'une collecte et ainsi **analyser les erreurs de tri** faites par les administrés.

Les résultats nous apprennent que chaque mois, **environ 17%** de la poubelle jaune est refusée.

La plupart du temps les erreurs ne sont pas volontaires. Il est important de rappeler que seulement les **EMBALLAGES** et les **PAPIERS** doivent être mis dans la poubelle jaune (collecte sélective) et **NON TOUS LES PLASTIQUES**.



L'hiver arrive et la saison des bidons de pétrole. Les restes dans les bidons présentent trop de risques pour la manipulation. Pensez à les déposer en déchetterie et non dans la poubelle jaune.

Vos résultats en bref pour 2018 pour votre collectivité

Emballages ménagers collectés et recyclés
5808 tonnes de CS
3106 tonnes de verre

Votre engagement a permis

- CO₂ économisé : **3421 tonnes**
- Nouvelles matières : **6 383 618** bouteilles de verre
- Pétrole économisé : **409 042 litres**
- Emplois locaux : **53 personnes**
- Soit **1917** voitures circulant pendant une année
- Fabriquées dans les verreries françaises
- Soit **3556** pleins d'essence
- Personnes de votre territoire impliquées dans le service de collecte sélective

Pourquoi devons-nous trier nos déchets ?

1 / TRIER PERMET DE CRÉER UNE DYNAMIQUE ?

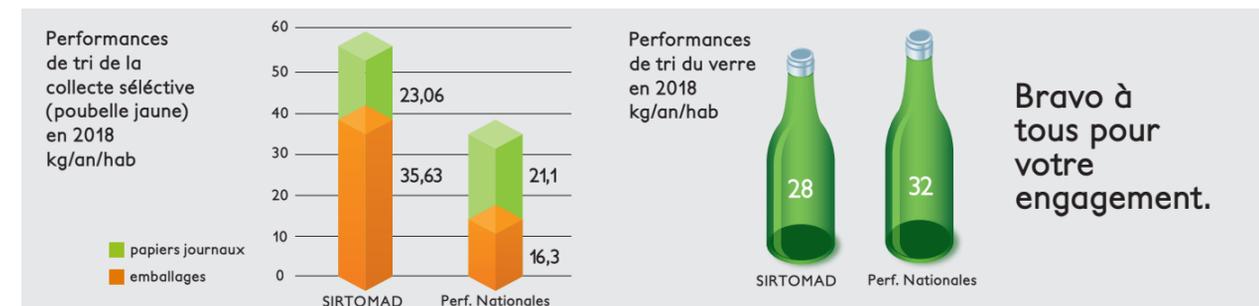
Le tri et le recyclage sont une industrie à part entière. La construction et le fonctionnement d'un centre de tri, tel que la DRIMM de Montech, occasionnent des dépenses. Mais grâce à la revente des matériaux triés, les collectivités perçoivent des recettes. A ces recettes s'ajoutent les aides financières de l'organisme CITEO, qui **redistribue aux collectivités une part des contributions collectées** auprès des industriels producteurs d'emballages. **Plus les matériaux triés sont nombreux et de qualité, plus les aides versées aux collectivités sont importantes.**

Ces recettes financent la collecte sélective et permettent d'abaisser le coût supporté par chacun. Le tri et le recyclage suscite également la création d'emplois : agent de collecte, agent de tri, ambassadeurs de tri... **Le tri a un intérêt social !**



2 / TRIER POUR RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Le tri et la valorisation des déchets présentent des **enjeux considérables** pour la préservation de notre environnement d'aujourd'hui et de demain. **Eviter le gaspillage, préserver** les ressources naturelles, **diminuer à la source le volume des déchets produits**, économiser les énergies, limiter les gaz à effet de serre... le comportement **éco-citoyen** de chacun d'entre nous est important. On constate que sur notre territoire il y a une **forte augmentation dans le tri des déchets**.



LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

- LES PLASTIQUES**
 - Tous les objets en plastique (à déposer en déchetterie)
 - Les jouets (à déposer en déchetterie ou à donner à une association)
- LES DÉCHETS PLASTIQUES**
 - Déchets dangereux (pots de peinture...) (à déposer en déchetterie)
 - Bidons de pétrole (à déposer en déchetterie)
- LES ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTROMÉNAGERS**
 - Câbles, fils, prises... (à déposer en déchetterie)
 - Lampes, ampoules... (à déposer en déchetterie)
 - Petit électro... (à déposer dans une borne PAM ou en déchetterie)
- LES CHAUSSURES ET VÊTEMENTS**
 - Chaussures, tongs... (à déposer dans une borne LE RELAIS ou dans le bac d'OM)
 - Vêtements (à déposer dans une borne LE RELAIS ou dans le bac d'OM)
- LE MÉDICAL**
 - Médicaments et matériel médical (à déposer en pharmacie)
- LE VERRE**
 - Verre (à déposer dans des récup' verre)

« Refus de collecte »

Un autocollant "Refus de collecte" a été apposé sur votre poubelle par les agents de la collecte ou du SIRTOMAD, car ils y ont constaté la **présence de déchets non recyclables ou destinés à la déchetterie**. Votre poubelle sera vidée lors de la prochaine tournée dans la mesure où son contenu sera conforme (absence de déchets non recyclables ou destinés à la déchetterie tels que, lampe, vêtement, appareil électrique...).

Jours de collecte

Pour les **habitations dotées d'une poubelle individuelle ou collective**, la collecte de la poubelle jaune **est effectuée tous les 15 jours**. Si ce délai peut parfois paraître long il est justifié par le **coût important** de la collecte (ramassage) mais aussi son **impact écologique**. Pour que votre poubelle jaune ne déborde pas, vous pouvez aplatir vos emballages, mais attention à ne pas les emboîter.

Tri de demain

De nombreux bouleversements sont à prévoir en termes de tri et de revalorisation des déchets. Les directives européennes tendent à **renforcer le principe du pollueur-payeur**, c'est-à-dire rendre **responsable**, celui qui fabrique ou distribue un produit, du financement de sa fin de vie. Ainsi ces derniers devraient prévoir le **recyclage ou le réemploi des objets** mais aussi un meilleur accès aux pièces détachées afin d'inciter à la réparation. De **nouvelles filières** devraient voir le jour afin de recycler de manière encore plus poussée des objets pour lesquels aucune solution efficace n'était donnée (ex : filière jouets, mégots...).

N'hésitez pas à consulter le site internet du SIRTOMAD afin de retrouver toutes les informations utiles et les points d'apports volontaires les plus proches.